Rabat, le 24/03/2023

CIRCULAIRE N° 6442/232

Objet : Classement dans le tarif du droit d'importation de certains pneumatiques pour QUAD et BUGGY.

Réf. : Article 45 ter du Code des Douanes et Impôts Indirects.

La question a été posée de connaître le classement dans le tarif du droit d'importation de certains pneumatiques pour QUAD et BUGGY.

Description et utilisation

Il s'agit de pneumatiques sans chambres à air «Tubeless» neufs, d'un poids supérieur à 3Kg et de différentes sculptures et dimensions, conçus pour des Quad avec dispositif de marche arrière et pour des Buggy, pour la pratique du sport.

Classement

De ce qui précède, les pneumatiques en question sont classés, par application des RGI 1 et 6, à la sous-position 40.11.10 du Système harmonisé, rubrique 4011.10.90.00 du tarif du droit d'importation.

Toute difficulté d'application sera portée à la connaissance de l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.

Administration des Douanes et Impôts Indirects
Direction des Etudes et de la Coopération Internationale
Le Directeur des Etudes et de la Coopération Internationale
Chafik ESSAOUH

SGIA/Diffusion/27-03-23/09h55

شارع النخيل، حي الرياض – الرباط – المغرب • الهاتف: 00 90 57 537 212+ / 00 78 71 537 212+ • الرقم الإقتصادي: 7000 080100
الفاكس: 15/14 78 71 537 212+
Avenue Annakhil Hay Riad - Rabat - Maroc • Tél. : +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • N° Economique : 080100 7000
Fax : +212 537 71 78 14/15